

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD287

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 8

VII. Au Vbis de l'article 3 de la présente loi, les mots "Office nationale de la chasse et de la faune sauvage" sont remplacés par les mots "Office français de la biodiversité".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.